

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - B2025/003281 - 2013 B 00626 - 798 764
080 - A.S. RESINES PERE ET FILS

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 23/05/2025

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	30 877	29 563	1 314	0,72	2 157	0,80
Autres immobilisations corporelles	70 926	50 275	20 651	11,31	26 651	11,08
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	6		6	0,00	6	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 725		1 725	0,84	1 725	0,72
TOTAL (I)	103 534	79 837	23 696	12,88	30 538	12,70
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	12 700		12 700	6,86	22 700	9,44
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	109 933	14 030	95 903	52,54	80 196	33,34
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					860	0,36
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 957		30 957	16,86	8 602	3,58
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	18 668		18 668	10,23	93 215	38,76
Charges constatées d'avance	624		624	0,34	4 408	1,83
TOTAL (II)	172 882	14 030	158 852	87,02	209 982	87,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	276 415	93 867	182 548	100,00	240 520	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 23/05/2025

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	2,74	5 000	2,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	0,27	500	0,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	43 008	23,56	40 337	16,77
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	7 868	4,31	2 671	1,11
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	56 375	30,88	48 508	20,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	43 159	23,64	48 823	20,30
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 525	1,93	60 190	25,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 987	1,09		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 980	3,28	39 685	16,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 740	3,14	2 948	1,23
. Organismes sociaux	16 411	8,99	22 319	9,28
. Etat, impôts sur les bénéfices	585	0,32		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48 138	26,37	17 361	7,22
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	647	0,35	686	0,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	126 172	69,12	192 012	79,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	182 548	100,00	240 520	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

Edité le 23/05/2025

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	490 983		490 983	100,00	438 766	100,00	52 217		11,90	
Chiffres d'Affaires Nets	490 983		490 983	100,00	438 766	100,00	52 217		11,90	
Production stockée					-17 707	-4,03	17 707		-100,00	
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			5 670	1,15	325	0,07	5 345		N/S	
Autres produits			75	0,02	46	0,01	29		63,04	
Total des produits d'exploitation (I)			496 728	101,17	421 430	96,05	75 298		17,87	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			138 267	28,16	132 636	30,23	5 631		4,25	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			10 000	2,04	18 760	4,28	-8 760		-46,69	
Autres achats et charges externes			217 598	44,32	160 902	36,67	56 696		35,24	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 052	0,42	3 545	0,81	-1 493		-42,11	
Salaires et traitements			76 009	15,48	60 107	13,70	15 902		26,46	
Charges sociales			33 072	6,74	30 844	7,03	2 228		7,22	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 160	1,87	10 433	2,38	-1 273		-12,19	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			539	0,11	206	0,05	333		161,65	
Total des charges d'exploitation (II)			486 698	99,13	417 432	95,14	69 266		16,59	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 031	2,04	3 998	0,91	6 033		150,90	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			155	0,03	4	0,00	151		N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			155	0,03	4	0,00	151		N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			783	0,16	451	0,10	332		73,61	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			783	0,16	451	0,10	332		73,61	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-628	-0,12	-447	-0,09	-181		-40,48	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			9 403	1,92	3 551	0,81	5 852		164,80	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	0,02	592	0,13	-502	-84,79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	90	0,02	592	0,13	-502	-84,79
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-90	-0,01	-592	-0,12	502	84,80
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 445	0,29	288	0,07	1 157	401,74
Total des Produits (I+III+V+VII)	496 883	101,20	421 434	96,05	75 449	17,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	489 015	99,60	418 763	95,44	70 252	16,78
RÉSULTAT NET	7 868	1,60	2 671	0,61	5 197	194,57
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	25 968	5,29	27 234	6,21	-1 266	-4,64
Dont Crédit-bail immobilier						

Copie certifiée conforme à l'original

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 182 547,92 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 867,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/12/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2024

Cher associé,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous exposer d'une part, la situation de la société et son activité pendant l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2024, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, et d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

I - DROIT DE COMMUNICATION DES ASSOCIES

Vous avez pu prendre connaissance, avec le présent rapport, de tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Les comptes annuels et l'annexe de l'exercice clos le 30.09.2024
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées.
- Le texte de résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

II - METHODE DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à trois hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aussi aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III - EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Au cours de cet exercice notre Chiffre d'affaires s'est élevé à 490 983 euros.

Les charges externes représentent 44.32% du chiffre d'affaires contre 36.67% l'année précédente.

Le taux de charges de personnel est de 22% du CA.

La société dégage un résultat d'exploitation de + 10 031 euros.

En tenant compte d'un résultat financier de -628 euros, d'un résultat exceptionnel de -90 euros et d'un impôt société de 1 445 euros, la société dégage un bénéfice de 7 868 euros.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement à signaler.

V - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET SES PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous souhaitons stabiliser notre activité.

VI - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 7 868 euros de la manière suivante :

- Autres réserves : 7 868 euros

VII - REINTEGRATION DES FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Générale des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une réintégration fiscale au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code de 42 euros.

VIII - POINTS SPECIFIQUES

- Il n'y a pas de filiales, participations et sociétés contrôlées.

- Notre société n'atteignant pas les seuils de deux des trois critères (total bilan : 1.550.000 Euros Total H.T CA : 3.100.000 Euros et nombre moyen de salariés : 50), la désignation d'un commissaire aux comptes n'est pas nécessaire.

IX - PUBLICITE LEGALE

Nous vous demandons de donner tous les pouvoirs à votre gérant avec la faculté de délégation pour le bon accomplissement de ces formalités.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice qui vous sont présentés, et donner quitus à la gérance pour l'accomplissement de ses fonctions au cours de cet exercice.

Gérance



AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Et le TRENTE ET UN MARS à 17 HEURES

Le 31 mars 2025, à 17 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par la gérance.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

-Mr OLIVEIRA Francisco, propriétaire de 475 parts

-Mr OLIVEIRA Jordan, propriétaire de 25 parts



Total des parts présentes et représentées cinq cent parts 500 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Mr OLIVEIRA Francisco, associé gérant.

La feuille de présence, vérifiée, arrêté et certifiée exacte par le président, permet de constater que 500 parts sociales sur les 500 existantes sont représentées à l'Assemblée qui peut, en conséquence, valablement délibérer.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Quitus à la gérance des formalités de convocation
- 2 - Examen et approbation du rapport général sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social écoulé ; présentation et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- 3- Examen et approbation du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par L'article L.223-19 du Code de Commerce
- 4 - Affectation des résultats
- 5 - Pouvoir pour formalités
- 6 - Questions diverses

L'ordre du jour étant rappelé, le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- feuille de présence de l'Assemblée
- copie des lettres de convocation
- rapport de la gérance
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2024
- texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.
Cette lecture close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare :

- avoir été convoquée conformément aux statuts ainsi qu'aux règlements et lois en vigueur
- avoir pu exercer ses droits de communication
- donner quitus à la gérance des formalités de convocation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport générale de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce l'approuve purement et simplement et ratifie lesdites conventions.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct, auquel n'ont pas participé les associés intéressés, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 7 868 €.
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 7 868 € de la manière suivante :

- Autres réserves 7 868 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé gérant majoritaire a perçu une rémunération en qualité de gérant de 12 000 euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Il droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer dans le mois de la présente Assemblée, le dépôt des comptes annuels au Greffe du Tribunal de Commerce, conformément à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967 modifié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le gérant et les associés.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFFRANCHE-TARARE

EXERCICE CLOS LE 30.09.24

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31.03.2025

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 7 868 Euros.
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 7 868 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves 7 868 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant

